

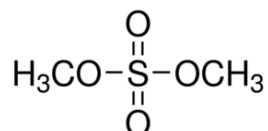
n° CAS: 77-78-1 MSDS

## MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance  
:  
Numéro index : 016-023-00-4  
Numéro CE : 201-058-1  
n° CAS : 77-78-1  
Code du produit : 00120  
Formule brute : C<sub>2</sub>H<sub>6</sub>O<sub>4</sub>S  
Structure chimique :



#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.  
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba  
400005 Mumbai - INDIA  
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699  
[info@lobachemie.com](mailto:info@lobachemie.com) - [www.lobachemie.com](http://www.lobachemie.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3 H301  
Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2 H330  
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B H314  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317  
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2 H341

# DIMETHYL SULPHATE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

Cancérogénicité, H350  
Catégorie 1B

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

### Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Carc. Cat. 2; R45  
Muta. Cat. 3; R68  
T+; R26  
T; R25  
C; R34  
R43

Texte complet des phrases R: voir section 16

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS06

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H301 - Toxique en cas d'ingestion  
H314 - Causes severe skin burns and eye damage  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H330 - Mortel par inhalation  
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques  
H350 - Peut provoquer le cancer

Conseils de prudence (CLP) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation  
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage  
P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire  
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

## 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

# DIMETHYL SULPHATE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Nom	: DIMETHYL SULPHATE FOR SYNTHESIS
n° CAS	: 77-78-1
Numéro CE	: 201-058-1
Numéro index	: 016-023-00-4

Textes des phrases R et H: voir section 16

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). NE PAS faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer.
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après ingestion	: Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
------------------------------	--

# DIMETHYL SULPHATE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Stopper la fuite.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver ... soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Protéger de l'humidité.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# DIMETHYL SULPHATE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains	: des gants de protection
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Porter un équipement de protection respiratoire

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Clear oily.
Odeur	: faint onion-like odor.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -32 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 188 °C
Point d'éclair	: 830 °C
Température d'auto-inflammation	: 1880 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 0.5 mm Hg at 200C
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 4.35
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1.3283 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: Eau: 2.8 g/100ml @180C
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

# DIMETHYL SULPHATE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Chaleur. Flamme nue. Surchauffe. Etincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Toxique en cas d'ingestion. Inhalation: Mortel par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Causes severe skin burns and eye damage.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Toxique en cas d'ingestion.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# DIMETHYL SULPHATE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### DIMETHYL SULPHATE FOR SYNTHESIS (77-78-1)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Product/Packaging disposal recommendations : Éliminer le contenu/récepteur dans ...

Ecologie - déchets : Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1595

N° ONU (IMDG) : 1595

N° ONU (IATA) : 1595

N° ONU (ADN) : 1595

N° ONU (RID) : 1595

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation exacte : DIMETHYL SULPHATE

d'expédition/Description (ADR)

Proper Shipping Name (IMDG) : DIMETHYL SULPHATE

Désignation exacte : DIMETHYL SULPHATE

d'expédition/Description (IATA)

Désignation officielle pour le transport (ADN) : DIMETHYL SULPHATE

Désignation exacte : DIMETHYL SULPHATE

d'expédition/Description (RID)

Transport document description (ADR) : UN 1595 DIMETHYL SULPHATE, 6.1 (8), I, (C/D)

Description document de transport (IMDG) : UN 1595 DIMETHYL SULPHATE, 6.1 (8), I

Description document de transport (IATA) : UN 1595 DIMETHYL SULPHATE, 6.1, I

Description document de transport (ADN) : UN 1595 DIMETHYL SULPHATE, 6.1 (8), I

Description document de transport (RID) : UN 1595 DIMETHYL SULPHATE, 6.1 (8), I

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 6.1 (8)

# DIMETHYL SULPHATE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

Etiquettes de danger (ADR) : 6.1, 8



### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 6.1 (8)

Etiquettes de danger (IMDG) : 6.1, 8



### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 6.1 (8)

Etiquettes de danger (IATA) : 6.1, 8



### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 6.1 (8)

Etiquettes de danger (ADN) : 6.1, 8



### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 6.1 (8)

Etiquettes de danger (RID) : 6.1, 8



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : I

Groupe d'emballage (IMDG) : I

Groupe d'emballage (IATA) : I

Groupe d'emballage (ADN) : I

Groupe d'emballage (RID) : I



# DIMETHYL SULPHATE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: TC1
Disposition spéciale (ADR)	: 354
Quantités limitées (ADR)	: 0
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P602
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP8, MP17
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T20
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP2, TP35
Code-citerne (ADR)	: L10CH
Dispositions spéciales pour citernes (ADR)	: TU14, TU15, TE19, TE21
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 1
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention	: CV1, CV13, CV28
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S9, S14
Danger n° (code Kemler)	: 668
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: C/D
Code EAC	: •3XE
Code APP	: B

#### - Transport maritime

Special provision (IMDG)	: 354
Quantités limitées (IMDG)	: 0
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Packing instructions (IMDG)	: P602
Tank instructions (IMDG)	: T20
Tank special provisions (IMDG)	: TP2, TP13, TP35
EmS-No. (Fire)	: F-A
EmS-No. (Spillage)	: S-B
Stowage category (IMDG)	: D
Stowage and handling (IMDG)	: SW2
N° GSMU	: 156

#### - Transport aérien

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Interdit
--	------------

# DIMETHYL SULPHATE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

Quantité nette max. pour quantité limitée : Interdit  
avion passagers et cargo (IATA)  
Instructions d'emballage avion passagers : Interdit  
et cargo (IATA)  
Quantité nette max. pour avion passagers : Interdit  
et cargo (IATA)  
Instructions d'emballage avion cargo : Interdit  
seulement (IATA)  
Quantité max. nette avion cargo seulement : Interdit  
(IATA)  
Code ERG (IATA) : 6C

### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : TC1  
Dispositions spéciales (ADN) : 354, 802  
Quantités limitées (ADN) : 0  
Quantités exceptées (ADN) : E0  
Transport admis (ADN) : T  
Équipement exigé (ADN) : PP, EP, TOX, A  
Ventilation (ADN) : VE02  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 2

### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : TC1  
Disposition particulière (RID) : 354  
Quantités limitées (RID) : 0  
Quantités exceptées (RID) : E0  
Packing instructions (RID) : P602  
Dispositions particulières relatives à  
l'emballage en commun (RID) : MP8, MP17  
Instructions de transport en citernes  
mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T20  
Dispositions spéciales relatives aux  
citernes mobiles et aux conteneurs pour  
vrac (RID) : TP2, TP35  
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L10CH  
Dispositions spéciales pour les citernes  
RID (RID) : TU14, TU15, TU38, TE21, TE22  
Catégorie de transport (RID) : 1  
Dispositions spéciales relatives au  
transport – Chargement, déchargement et  
manutention (RID) : CW13, CW28, CW31  
Numéro d'identification du danger (RID) : 668

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Dimethyl sulphate est sur la liste Candidate REACH

DIMETHYL SULPHATE FOR SYNTHESIS is not on the REACH Annex XIV List

# DIMETHYL SULPHATE FOR SYNTHESIS

## Fiche de données de sécurité

### 15.1.2. Directives nationales

#### Allemagne

AwSV/VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (KBwS-Beschluss; No WGK 734)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

#### Danemark

Recommandations réglementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product  
Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product  
The requirements from the Danish Working Environment Authorities regarding work with carcinogens must be followed during use and disposal

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Carc. 1B	Cancérogénicité, Catégorie 1B
Muta. 2	Mutagenicité sur les cellules germinales, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion
H314	Causes severe skin burns and eye damage
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H330	Mortel par inhalation
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
R25	Toxique en cas d'ingestion
R26	Très toxique par inhalation
R34	Provoque des brûlures
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R45	Peut provoquer le cancer
R68	Possibilité d'effets irréversibles
C	Corrosif
T	Toxique
T+	Très toxique

# DIMETHYL SULPHATE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

---

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*